PRESENTATION
DE
LA FORMATION

CAPA SH et 2 CA SH
2015 – 2016

ESPE de l'Académie de LYON

POLE ASH

Responsable : Catherine GERVAIS
Inspectrice chargée de mission pour l'ASH, le numérique et le premier degré
Secrétariat : Sophia HAMRENE
Courriel : pole-ash-et-numerique@univ-lyon1.fr
Téléphone : 04 72 07 30 23

SOMMAIRE

Avant-Propos 3

PRESENTATION GENERALE 4

LES PRINCIPES ORGANISATEURS 5

Une formation par alternance 5
Une formation avec un tronc commun 5
Une formation mixte 5
Une formation pour les enseignants 5
Une formation professionalisante 5
Une formation personnalisée 6
Stagiaire en difficulté 6
Situation des stagiaires disposant déjà d'une certification d'une autre option. 7

L'ORGANISATION TEMPORELLE DE LA FORMATION 7

Les stagiaires CAPA-SH 7
Les stagiaires 2 CA-SH 8

LES CONTENUS DE LA FORMATION 8

UF1 Pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves 9
UF2 Pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle 9
UF3 Pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social. 9
LE MEMOIRE PROFESSIONNEL 10
Cycle de conférences "les mercredis de l'ASH"- programme prévisionnel 10

ELEMENTS PRATIQUES 11

Textes officiels : 11
SIGLES de L'ASH 11
Feuille de route stagiaire CAPA-SH 14
DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES VISITES DE STRUCTURES 15
Autorisation d'absence 17

Avant-Propos

L'objectif général est de faire de l'école un lieu où tous les enfants participent et sont traités à égalité. Il faut pour cela changer notre vision de l'éducation. L'éducation inclusive est une approche qui consiste à réfléchir aux changements à apporter aux systèmes éducatifs pour qu'ils répondent à la diversité des apprenants. Pour une école de meilleure qualité, nous devons améliorer l'efficacité des enseignants, promouvoir des méthodologies centrées sur l'apprenant, élaborer des manuels et des matériels d'apprentissage adaptés, et garantir que les écoles sont des lieux sûrs et sains pour tous les enfants. Le renforcement des liens avec les communautés est également crucial : les relations entre les enseignants, les élèves, les parents et la société en général sont un facteur essentiel pour le développement d'environnements d'apprentissage intégrés.
UNESCO L'école inclusive.

Le présent document présente les grandes orientations du plan de formation prévu pour l'année universitaire 2015-2016 concernant la formation conduisant à la préparation du

- certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) à l'intention des enseignants titulaires du premier degré ;
- certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) à l'intention des enseignants du second degré.

A partir des textes officiels qui président à la définition de cette formation, l'équipe des formateurs ASH de l'ESPé de l'académie de LYON conçoit depuis de nombreuses années une formation reconnue, professionnalisante et personnalisée. Ainsi, ce plan de formation s'inscrit dans le respect du décret n°2004-13 du 5/1/2004 et de la circulaire n°20014-026 du 10/2/2004 parus au BO spécial n°4 du 26/2/2014 portant sur le référentiel de compétences des enseignants spécialisés et du cahier des charges de leur formation.
Le plan de formation proposé par l'unité de formation de l'ESPE de l'académie de LYON articule les objectifs fixés par le référentiel de compétences et les besoins repérés et analysés. La formation dispensée s'appuie également, dans la mesure du possible, sur les observations et remarques des stagiaires des années précédentes.

Effectifs de l'année universitaire 2015 - 2016

En 2015-2016, l'unité de formation ASH de l'ESPE de l'académie de LYON accueillera ainsi 73 stagiaires du 1er degré préparant le **CAPA-SH** qui se répartissent de la manière suivante au 9 juin 2015 (en prévisionnel) :

0 en option A,	7 en option C,
27 en option D,	18 en option E,
8 en option F,	12 en option G.

Ils sont originaire de divers départements tels que le Rhône, la Loire, l'Ain, l'Yonne, le Vaucluse, la Drome, le Jura, le Puy de dôme, l'Hérault, le Gard …

En 2015-2016, l'unité de formation ASH de l'ESPE de l'académie de LYON accueillera également pour cette année les enseignants du second degré (PCL, PLP…) qui bénéficieront d'une formation au **2 CA SH.**

Présentation générale

En 2015-2016, la formation des stagiaires préparant **le CAPA SH des options A, C, D, E, F et G** sera assurée au sein de l'ESPé de l'académie de LYON. Seule la formation des stagiaires préparant **le 2 CA-SH des options A, C, D, F** sera assurée au sein de l'ESPé de l'académie de LYON.

Pour rappel, les options de l'examen conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) institué par l'article 1er du décret du 5 janvier 2004 sont les suivantes :
- **Option A** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;
- **Option C** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
- **Option D** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
- **Option E** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;
- **Option F** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;
- **Option G** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

L'équipe de formateurs ASH

La formation est dispensée par des équipes de formateurs qualifiés : enseignants de l'ESPE de l'académie de LYON, universitaires, équipes de circonscription ASH, enseignants spécialisés, professeurs ressources-enseignants du second degré, partenaires du secteur médico-social.

Les formateurs permanents de l'ASH et responsables d'option :

OPTION	CAPA SH	2 CA SH
Option A	Mme **Corinne GARDIE**	Mme **Corinne GARDIE**
Option C	Mme **Corinne GARDIE**	**Mme Christelle DUMOLIN**
Option D	Mme **Violaine ZOUAKRI GUILLE-BIEL**	Mme **Violaine ZOUAKRI GUILLE-BIEL**
Option E	Mme **Monique PRE**	
Option F	Mme **Valérie RADAWIEC**	Mme **Valérie RADAWIEC**
Option G	Mme **Corinne FLOQUET**	

Le responsable d'option organise le plan annuel de la formation dont il a la charge, validé par la commission de la formation et présenté en conseil d'école de l'ESPE. A ce titre, il produit éventuellement un livret de la formation complétant ce document.
Sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission pour l'ASH, assisté de la secrétaire de l'unité de formation, le responsable d'option s'assure de la bonne mise en œuvre du plan retenu, en particulier lorsqu'il n'assure pas lui-même les cours auprès des stagiaires. Il veille notamment au suivi de chacun des stagiaires inscrits dans l'option dont il a la responsabilité. A ce titre, il réunit l'ensemble des stagiaires de son option à chaque regroupement, en vue d'un temps de régulation.

Autres formateurs de l'Unité ASH : Josselyne ANNINO, Alice GOMEZ, Julien MASSON et tout formateur de l'ESPé de l'académie de LYON.

Les principes organisateurs

Une formation par alternance

Les stagiaires du 1er degré accueillis en formation **CAPA-SH** sont installés, au cours de leur année de stage, sur un poste spécialisé qui leur permet d'exercer l'ensemble des missions d'enseignement dans les classes ou les dispositifs prévus par les textes réglementaires, correspondant à l'option préparée.
Les stagiaires du second degré accueillis en formation **2CA-SH** : les stagiaires s'ouvriront à tout le public des élèves à besoins éducatifs particuliers du 1er degré et du 2nd degré.

Pour les CAPA-SH : lors des semaines de regroupement, les lundis après-midis, les journées des mardis, mercredis et jeudis sont réservées au cours tandis que les lundis matin et les vendredis sont dédiés aux visites de structure, travail personnel et font partie intégrante de la formation. Ces visites seront anticipées et organisées dans un cadre règlementaire précis. Le parcours des options E et G est, pour cette année, organisé en lien avec un référent professionnel, tuteur.

Une formation avec un tronc commun

Les stagiaires de toutes les options sont amenés à se retrouver ensemble lors de formations communes telles que :

- Les conférences de l'ASH réparties tout au long de l'année sont suivies d'ateliers d'appropriation;
- Des cours inter optionnels et des cours inter degrés;
- Des échanges entre stagiaires de différentes options.

Une formation mixte

Il est prévu que, lors des regroupements hors celui de juin, un temps de formations à distance soit mis en œuvre à hauteur de 4h par semaine sur la plage équivalente au lundi après-midi. La plateforme SPIRAL, ENT de LYON est mise à disposition de l'ensemble des stagiaires dans le cadre de leur formation.

Une formation pour les enseignants

La formation proposée s'adresse à des enseignants titulaires de l'éducation nationale, exerçant dans le premier degré ou le second degré. Pendant leur année de formation, ils sont placés sur un poste leur permettant d'exercer auprès d'élèves relevant de l'option dans laquelle ils se sont inscrits. A ce titre, ils maîtrisent les compétences des enseignants.
Les règles usuelles des enseignants en formation continue s'appliquent : les stagiaires veilleront donc à organiser leurs rendez-vous professionnels et personnels en dehors du temps de formation. Voir annexe sur les autorisations d'absence. L'ESPé et l'Université Claude Bernard LYON I se dégagent de toute responsabilité en cas d'incident survenu dans ces circonstances.

Une formation professionnalisante

Chaque enseignant doit être capable d'élaborer des dispositifs adaptés aux besoins particuliers des élèves dans les circonstances et les contextes variés qu'il peut rencontrer dans son action professionnelle. L'évolution progressive du travail de l'enseignant spécialisé implique la personne bien au-delà du champ professionnel, l'oblige à des positionnements éthiques, la renvoie inexorablement à des manques et des doutes dont la formation ne fait pas l'impasse.
Pour la réussite du développement de ses compétences professionnelles expertes, il est essentiel que chaque stagiaire s'implique personnellement dans le dispositif global de formation.

Compétences attendues d'un enseignant spécialisé :

- connaître l'environnement réglementaire et institutionnel,
- disposer de repères épistémologiques, sociologiques et culturels relatifs à l'évolution du système éducatif français,
- faire preuve d'une réflexion critique et d'une argumentation réfléchie autour de ses missions et des concepts fondamentaux,
- adopter une attitude réflexive et critique sur sa pratique professionnelle,
- actualiser ses connaissances et développer ses compétences,
- agir dans le cadre d'une éthique professionnelle,

Des ressources diverses sont mises à disposition pour s'informer, échanger et travailler notamment à la médiathèque de l'ESPE, particulièrement bien pourvue dans le domaine de l'ASH ainsi que sur la plateforme pédagogique en ligne.

Une formation personnalisée

Un groupe de suivi, **groupes d'analyse de pratique professionnelle,** à hauteur de 30h pour les CAPASH et 12h pour les 2CASH, permet de personnaliser le parcours de formation.
+ Chaque stagiaire CAPASH bénéficie d'un **entretien individuel** avec un formateur lui permettant de se positionner au regard du référentiel d'enseignant spécialisé, ciblé dans chacun des diplômes préparés.

+ La contractualisation d'un projet de formation permet au stagiaire de se positionner, opérer des choix, échanger avec les autres pour enrichir son expérience professionnelle afin que la formation puisse adapter au mieux les contenus proposés et organiser des parcours à choix dans certains modules de formation.

+ Le suivi sur le terrain pour les CAPASH. Une visite formative est assurée par un formateur ASH de l'Espé qui rédige un compte- rendu à son issue et le communique au stagiaire. En partenariat avec la circonscription d'exercice, d'autres visites pourront être organisées en fonction des besoins identifiés chez le stagiaire. Un appui sur le terrain sera mis en place pour les stagiaires des options E et G en attribuant, à chaque stagiaire un référent professionnel, tuteur, en accord avec l'IA DASEN.

Pour l'ensemble des stagiaires, la formation s'articule autour de deux **dispositifs prioritaires complémentaires** favorisant la réflexion en petits groupes, sous la conduite d'un formateur.

groupes d'analyse de pratique professionnelle	**séminaires** de **mémoire professionnel**
Organisés lors de chaque semaine de regroupement, ces groupes comprenant environ 14 stagiaires, ont pour objet l'analyse de situations concrètes de terrain, en vue de mutualiser et d'analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre, grâce notamment à l'étayage théorique du formateur, désigné par le responsable d'option, pour piloter ce groupe. L'analyse de pratique répond aux **cinq principes** : respect de la parole d'autrui, confiance mutuelle, confidentialité, solidarité, et préoccupation du terrain. *30h pour les CAPASH ; 12h pour les 2CASH*	Ces **séminaires collectifs**, en groupes restreints, complètent le suivi individualisé opéré par le directeur de mémoire. Différentes organisations sont retenues par les responsables d'option, notamment sous la forme de séminaires inter-optionnels et/ou intra-optionnels. *24 h pour les CAPASH* *15h pour les 2CASH*

Stagiaire en difficulté pour les CAPASH

Toute formation induit des transformations qui peuvent être compliquées. Un protocole est alors mis en place pour accompagner *les stagiaires repérés en difficulté. Dans ce cas, une « feuille de route » est mise en place avec les CPC ASH. Cette feuille de route est rédigée par le formateur de l'ESPE de l'académie de LYON lorsque certaines observations requièrent la visite ou l'accompagnement complémentaire d'un CPC ASH du département d'exercice du stagiaire.*
Cette feuille de route ne se substitue pas au rapport qui reste la propriété du stagiaire ; elle est adressée au stagiaire mais également à l'employeur en vue d'un suivi particulier au regard des compétences professionnelles repérées. cf Annexe.

Situation des stagiaires disposant déjà d'une certification d'une autre option.

L'épreuve de certification est simplifiée pour les candidats disposant déjà d'une certification ; il n'est pas demandé au candidat de soutenir un mémoire professionnel. Dans le cadre de la formation, les stagiaires concernés par cette dispense devront néanmoins participer à l'ensemble des séminaires de mémoire, lieu d'échanges entre pairs, favorisant également l'élaboration de pratiques. Chaque responsable d'option déterminera avec le stagiaire concerné, l'écrit professionnel (ou les écrits professionnels) qui pourra être élaboré tout au long de la formation, dans le but d'asseoir solidement sa nouvelle identité professionnelle.

L'organisation temporelle de la formation

La formation comprend plusieurs périodes de regroupement se déroulant sur une même année scolaire, à l'exception du regroupement initial, organisé au cours de l'année qui précède l'année de formation proprement dite.

Les stagiaires CAPA-SH

Ils bénéficient de 16 semaines de formation à l'ESPE de l'académie de LYON dont 3 semaines effectuées dès le mois de juin (à n – 1) pour un volume total de 400h de formation.
La "**semaine ESPE"** est une semaine de 24 heures et la "semaine-stagiaire" est une semaine de 27 à 30 heures. Les cours sont répartis de la façon suivante :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi
24h/27 24h + visite	14h-18h Temps potentiel à distance pour les regroupements	8h-12h ; 13h-16h	8h-12h ; 13h-16h	8h-12h ; 13h-16h

Le lundi et/ou le vendredi sont consacrés d'une part, au travail personnel de recherche et d'appropriation des notions, d'autre part aux visites de structures et d'établissements spécialisés à partir d'une liste communiquée par les directions académiques d'origine. Pour certaines options, le lundi ou le vendredi sera consacré à un stage filé auprès d'un référent professionnel.

Calendrier des regroupements

Les semaines de formation s'entendent semaine complète avec les regroupements déclinés de la façon suivante :

CAPA-SH	Options A, C, D et F	Option E	Option G
1er regroupement 3 semaines toutes options	**Du lundi 8 juin 14h au jeudi 25 juin 16h hors vendredis**		
2ème regroupement 4 semaines (A,C, D et F) 5 semaines (E et G)	Du lundi 21 septembre au 16 octobre 2015	Du lundi 14 septembre au 16 octobre 2015	Du lundi 14 septembre au 16 octobre 2015
3ème regroupement 3 semaines (A,C, D et F) 4 semaines (E et G)	Du lundi 30 novembre au 18 décembre 2015	Du lundi 23 novembre au 18 décembre 2015	Du lundi 23 novembre au 18 décembre 2015
4ème regroupement 2 semaines (A, C, D, F et G)	Du lundi 4 janvier 2016 au 14 janvier 2016	Pas de regroupement Pour cette option	Du lundi 18 janvier 2016 au 29 janvier 2016
5ème regroupement 4 semaines (A, C, D, E et F) 3 semaines (G)	Du 14 mars au 8 avril 2016	Du 14 mars au 8 avril 2016	Du 28 mars au 8 avril 2016

Les stagiaires 2 CA-SH

Ils bénéficient de 6 semaines de formation, à l'ESPE de l'académie de LYON, pour un volume total de 150h de formation.

La "**semaine de formation ESPE"** est une semaine de 25 heures et la "semaine-stagiaire" en présentiel est une semaine de 23 heures. Les cours sont répartis de la façon suivante :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi
23h/25	14h-18h	8h-12h ; 13h30-16h	8h-12h ; 14h-16h	8h-12h ; 13h30-16h

En conséquence, le vendredi est consacré d'une part, au travail personnel de recherche et d'appropriation des notions, d'autre part, à une formation à distance à hauteur de 12h que les stagiaires géreront de façon autonome.

L'accueil s'effectuera le lundi 9 novembre dès 9h. Le mercredi 11 novembre sera remplacé par le vendredi 13 novembre matin qui sera travaillé en présentiel à l'ESPE.

Calendrier des regroupements

2 CA-SH	
1er regroupement 2 semaines	Du 9 novembre 2015 au 20 novembre 2015
2ème regroupement 2 semaines	Du 18 janvier au 29 janvier 2016
3ème regroupement 1 semaine	Du 4 avril au 8 avril 2016
4ème regroupement 1 semaine	Du 9 mai au 13 mai 2016

Les contenus de la formation

La formation est construite autour de **trois grandes unités** permettant aux enseignants de compléter leur formation professionnelle initiale pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, à une maladie ou à des difficultés scolaires graves (cf. Bulletin Officiel n°4 du 26 février 2004)

↙	↓	↘
Unité de Formation 1 : UF1	**Unité de Formation 2 : UF2**	**Unité de Formation 3 : UF3**
Pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves	Pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle	Pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social.

Dans ce cadre, des modules de 25 à 50 heures sont définis par option dont les contenus peuvent être **communs** à plusieurs options ou **spécifiques** à l'option. Chaque responsable d'option produit un livret détaillant les spécificités de la formation de l'option en lien avec les compétences professionnelles développées.

Les trois unités de formation (UF1, UF2, UF3) sont déclinées en référence aux BO n° 4 du 26 février 2004 (pour les CAPA-SH) et BO n° 26 du 1er juillet 2004 pour les 2CA-SH.

CAPA-SH 400h	2 CA-SH 150h
UF1 Pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers	
UF11 Analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves UF111 Approfondissement des connaissances liées au développement de l'enfant et de l'adolescent UF112 Approfondissement des connaissances liées aux processus d'apprentissage	Scolariser des adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers - Faire émerger et analyser les représentations de la grande difficulté scolaire et du handicap - Analyser et évaluer les besoins éducatifs particuliers des adolescents et leurs impacts cognitifs, psychologiques, relationnels et physiques sur les apprentissages - Identifier des particularités dans les processus de - communication, d'expression et d'apprentissage - Repérer des supports et des modalités privilégiés de communication, d'expression et d'apprentissage
UF12 Adaptations pédagogiques, didactiques et éducatives UF121 Méthodologie de l'observation et de l'évaluation UF122 Elaboration des démarches adaptées UF123 Elaboration et exploitation d'outils et de supports	Organiser et mettre en oeuvre des démarches et des situations pédagogiques - Gérer le groupe dans ses aspects comportementaux et relationnels pour favoriser les interactions et la coopération - Concevoir et mettre en oeuvre des situations pédagogiques différenciées (observer, planifier, rétroagir)
	Construire des savoirs - Se référer aux objectifs d'apprentissage des disciplines - Connaître les fonctions de l'évaluation - Prendre en compte les besoins particuliers dans le cadre de l'enseignement disciplinaire - penser la construction des savoirs dans le cadre d'un projet global de formation
UF2 Pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle	
UF21 Méthodologie de projet et travail en partenariat	L'équipe éducative et partenariale
UF211 Méthodologie de projet, concepts et enjeux	
UF212 Travail en partenariat dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets	L'élaboration et la conduite de projets individualisés et adaptés
UF22 Construction de l'identité professionnelle	La problématique de l'orientation
UF221 Construction et régulation du parcours	
UF222 Positionnement professionnel dans le contexte d'exercice	Les risques, la sécurité, la responsabilité
UF3 Pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social.	
UF31 Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel	
UF311 Contextualisation historique des politiques actuelles de l'ASH	La cohérence des parcours scolaires des élèves
UF312 Connaissance du cadre législatif et réglementaire	La connaissance des ressources au sein et en dehors de l'établissement
UF313 Connaissance du contexte européen et international	L'évolution des politiques éducatives
UF3 2 Repères épistémologiques, sociologiques et culturels	
UF3-2-1- Etude des concepts et outils de référence	
UF3-2-2- Approches sociologiques et culturelles du handicap et de la difficulté scolaire	

LE MEMOIRE PROFESSIONNEL

CADRE INSTITUTIONNEL

Le mémoire professionnel (30 pages maximum) consiste en une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie, articulant savoirs et expérience (Arrêté du 5 janvier 2004 portant sur l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPA-SH).

Le mémoire s'appuie nécessairement sur des références théoriques qui aident à préciser le questionnement, à circonscrire l'objet d'étude, à déterminer le sujet. Elles organisent la réflexion sur la pratique, s'y intègrent et permettent d'en rendre compte autrement que dans une simple description.

La rédaction rend compte le plus clairement possible de la réflexion conduite. Le texte doit être structuré selon une cohérence rigoureuse. Un sommaire rend lisible la structuration retenue.

La soutenance explicite cette réflexion, son évolution tout au long du processus de formation, dans les temps de regroupement comme en situation de pratique professionnelle.

L'élaboration du mémoire contribue à la construction de l'identité professionnelle de l'enseignant spécialisé.

(Circulaire 2004-026 du 10 février 2004. B.O. spécial n°4 du 26 février 2004)

OBJECTIFS

Le mémoire professionnel constitue un outil de formation personnelle permettant d'articuler une expérience pratique et une réflexion théorique.

Il occupe donc une place centrale dans le projet personnel de formation. Les stagiaires disposent d'un temps de travail personnel, destiné aux recherches afférentes à la rédaction de leur mémoire. La médiathèque de l'ESPE/ UCBL1 leur est ouverte.

Il convient d'insister sur le fait que le mémoire professionnel, point de départ de l'entretien avec le jury lors de la certification, n'est ni un compte - rendu de stage, ni un rapport décrivant une expérience. Il n'est pas davantage un mémoire de recherche à caractère universitaire. Quels que soient le sujet choisi et la manière d'entrer dans la question traitée, **le mémoire se réfère à une pratique professionnelle questionnée, pour en faire l'exploitation et la théorisation sous la forme d'analyses critiques, débouchant sur la perspective de pratiques pédagogiques réfléchies, analysées**. Il permet de repérer les compétences du stagiaires sur sa capacité à **adopter une attitude réflexive et critique sur sa pratique professionnelle, mettre en lien ses connaissances didactiques, institutionnelles …. dans le cadre d'une éthique professionnelle.** Cf Livret.

CYCLE DE CONFERENCES "les mercredis de l'ASH"- programme prévisionnel

DATES et horaires	THEMES	INTERVENANTS
17 juin matin, 10h-12h	« l'enfant agité : diagnostics et prises en charge éducatives et pédagogiques ».	**O.REVOL** *neuropsychiatre, pédopsychiatre, chef du Centre des troubles des apprentissages à l'hôpital neurologique de Lyon*
le 24 juin après-midi. 14h-16h	« l'observation des gestes professionnels : « l'introspection gestuée »	**J. DUVILLARD** *Formatrice ASH à l'ESPE de LYON*
23-sept 13h30 – 16h	La différenciation pédagogique	**J.ANNINO** *Formatrice ASH à l'ESPE de LYON*
30-sept 14h-16h	Les mémoires voir titre le cerveau Suite le jeudi matin 2/10	**A.GOMEZ** *Formatrice ASH à l'ESPE de LYON*
7-oct 13H30 – 16h	Présentation du GEVASCO Role de l'enseignant référent	**C.DUMOLIN** *Formatrice ASH à l'ESPE de LYON*
14-oct 13h-15h	Le développement du raisonnement et de la logique	**J.PRADO** *Chargé de recherche au CNRS*, Laboratoire sur le Langage, le Cerveau et la Cognition : les mécanismes cognitifs et neuronaux qui sous-tendent la pensée mathématique
02-déc 14h 16h	A-t-on oublié la pédagogie ?	**P.MEIRIEU** *PU-PH en Sciences de l'éducation, chercheur et écrivain*
09-déc 14h-16h	Penser la notion de handicap : quelles conceptions au sein de l'école ?	**Y.VIGNAT** *professeur de philosophie à l'ESPE de Lyon*
16-déc 14h-16h	L'enfant et les écrans	**M.DESMURGET** *chercheur à l'INSERM, directeur de recherche en neurosciences*

23-mars	La justice des mineurs	**Mme D.DRILLIEN,** *Directrice de l'EPM de Meyzieu*
30-mars	La phobie scolaire	**B.HARLE** *Pédopsychiatre, Chef de Service Hospitalisation des Enfants, Le Vinatier*
6-avr	Politiques éducatives européennes	**D.POIZAT** *Maître de Conférences Université Lyon 2 à l'ISPEF (Institut des Sciences et Pratique d'Education et de Formation) Laboratoire Education, Cultures, Politiques*

En rouge : à confirmer.

Eléments pratiques

Textes officiels :

- Décret n°2004-13 du 5/1/2004 paru au BO spécial n°4 du 26/2/2014
- La circulaire n° 24 du 31 janvier 2002 : *Plan d'action pour les enfants atteint de troubles spécifiques du langage oral et écrit.*
- La circulaire n°92 du 11 juin 2003 *: Dispositions spécifiques aux assistants d'éducation exerçant les fonctions d'Auxiliaires de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés (AVS i).*
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour la scolarisation des enfants handicapés.
- Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 : création de la MDPH
- Décret n° 2005-1589 du du 19 décembre 2005 : création de la CDA
- Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 : aménagement des examens et concours
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 : Projet Personnalisé de Scolarisation
- Le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 : *Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école.*
- Circulaire interministérielle n° 2005-124 du 8 mars 2005, portant sur la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED).
- La circulaire n° 2006-139 du 29 août 2006 concernant l'orientation en SEGPA.
- La circulaire n° 2006-138 du 25 août 2006 : *Mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège.*
- Circulaire n° 2009-060 du 24 avril 2009 **:** Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré.
- Circulaire de simplification administrative n° 2009-185 du 7 décembre 2009, sur la prise en charge des enfants, adolescents et adultes autistes et sur l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées.
- Le décret n° 2012-903 du 23-7-2012 paru au B0 n° 31 du 30/8/12 *aide individualisée et aide mutualisée.*
- La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 *sur la Refondation de l'école de la république*
- La circulaire n° 2014-107 du 18 aout 2014 *Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en* difficulté et missions des personnels qui y exercent.
- L'arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015 paru au BO n°8 du 19/2/2015 **Scolarisation des élèves en situation de handicap,** Projet personnalisé de scolarisation et Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)
- Bulletin officiel n° 8 du 19 février 2015 Nomenclatures applicables au projet personnalisé de scolarisation Projet personnalisé de scolarisation
- Bulletin officiel n° 5 du 29 janvier 2015 Plan d'accompagnement personnalisé
- Bulletin officiel n°31 du 27 aout 2015 Unités localisées pour l'inclusion scolaire

SIGLES de L'ASH *liste non exhaustive*

A

AAH Allocation aux Adultes Handicapés
ACTP Allocation Compensatrice "Tierce Personne"
AEEH Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé (ex AES)
AEMO Assistance Educative en Milieu Ouvert
AGEFIPH Fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés
AIS Adaptation et Intégration Scolaires (de 1987 à 2005)

ASH
AMP Auxiliaire Médico-Psychologique
AP Atelier Protégé
APAD Cf SAPAD
AVS Auxiliaire de Vie Scolaire
AVSi AVS d'intégration individuelle
AVSco AVS d'intégration collective
AVS m AVS mutualisé

C

CAMSP Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAPA-SH Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements Adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap
C.A.P.E.J.S Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement des Jeunes Sourds
C.A.S.N.A.V Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage
2 CA-SH Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap
CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées
CDCPH Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDOEA Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré
CFG Certificat de Formation Générale
CIF Classification Internationale Fonctionnelle
CIH Classification Internationale des Handicaps
CLIS Classe pour l'Inclusion Scolaire sigle abrogé en 2015 remplacé par « ULIS école »
CMP Centre Médico-Psychologique
CMPP Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (depuis 2005)
CRF Centre de Rééducation Fonctionnelle
CRP Centre de Rééducation Professionnelle

D

DDASS Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRASS Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

E

EGPA Enseignement Général et Professionnel Adapté
EPE Equipe Pluridisciplinaire d'Évaluation (depuis 2005)
ERDV : Etablissement Régional pour Déficients Visuels
EREA Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ESAT Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESS Équipe de Suivi de la Scolarisation (depuis 2005)
EVS Emploi de Vie Scolaire

G

GIP Groupement d'Intérêt Public

H

HJ Hôpital de Jour

I

IEM : Institut d'Education Motrice
IEN ASH Inspecteur de l'Education Nationale pour l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés
IES Institut d'Education Sensorielle
IMC Infirme Moteur Cérébral
IME Institut Médico Educatif
IMP Institut Médico Pédagogique
IMPRO Institut Médico Professionnel
INSERM Institut National Scientifique d'Etudes et de Recherches Médicales
INS-HEA Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés
ITEP Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ex IR)

L

LPC Langage Parlé Complété
LSF Langue des Signes Française

M

MAS Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEC. Soc Maison d'Enfants à Caractère Social
MEC. Sa Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire
M.G.I : Mission Générale d'Insertion
M.S.I : Maître de Soutien à l'Intégration ou spécialisé itinérant
N
NEMI Nouvelle Echelle Métrique de l'Intelligence
O
OMS Organisation Mondiale de la Santé
P
PAI Projet d'Accueil Individualisé
PIPEC Programme Interdépartemental de Prise En Charge Personnes Handicapées
PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI Protection Maternelle et Infantile
PPC Plan Personnalisé de Compensation
PPI Projet Pédagogique Individualisé
PPRE Programme Personnalisé de Réussite Educative
PPS Projet Personnalisé de Scolarisation
Q
QI Quotient Intellectuel
R
RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
R.E.P Réseau d'Education Prioritaire
S
SAAAIS Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (déficients visuels)
(S)APAD (Service) d'Assistance Pédagogique à Domicile
SEGPA Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESS(A)D Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile
SSEFIS Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (déficients auditifs)
T
TED Troubles Envahissants du Développement
TICE Technologie de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement
TP Troubles de la Personnalité
TSA Troubles Spécifiques des Apprentissages
TS(S)LP Troubles Spécifiques (et Sévères) du Langage et de la parole
U
ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Feuille de route stagiaire CAPA-SH

Cette feuille de route est rédigée lorsque certaines observations du formateur de l'ESPE requièrent la visite ou l'accompagnement complémentaire d'un CPC ASH du département d'exercice du stagiaire.
Cette feuille de route ne se substitue pas au rapport qui reste la propriété du stagiaire ; elle est adressée au stagiaire mais également à l'employeur en vue d'un suivi particulier au regard des compétences professionnelles repérées.

Nom du stagiaire **:**

Etablissement scolaire d'exercice (lieu de la visite) :

Date de la visite formative : Nom du formateur :

Nom du CPC auquel est transmis la feuille de route :

Classes et disciplines observées :
Nombre d'élèves :

Préparation pédagogique des séances		
Points positifs	Axes de progrès	Points de vigilance

Dispositif pédagogique		
Points positifs	Axes de progrès	Points de vigilance, conseils

Attitude de l'enseignant		
Points positifs	Axes de progrès	Points de vigilance, conseils

Relation maître / élèves		
Points positifs	Axes de progrès	Points de vigilance, Conseils

Date de la visite du CPC :

Eléments de progrès	**Points de vigilance et conseils**

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES VISITES DE STRUCTURES

Eléments de cadrage pour l'organisation des visites

« Ce temps de formation doit permettre de rencontrer des enseignants et des équipes intervenants dans le champ couvert par l'option, y compris en situation d'enseignement ». Il s'agira d'observer les pratiques d'un enseignant spécialisé et d'échanger sur les pratiques observées ou réalisées.

Ces visites de structures sont organisées dans un cadre règlementaire précis. Pour chaque visite de structure, les stagiaires auront à remplir – sous format numérique – une fiche de demande ci-dessous ou un tableau récapitulatif.

Circulation de la demande :

1) Les stagiaires s'organisent pour remettre au secrétariat un tableau récapitulatif aux dates (ou au plus tôt) qui leur seront communiquées pour faciliter le traitement des autorisations à accorder. Lors du regroupement de novembre, les stagiaires définissent les lieux de visite des structures :
    a. pour le département de la Loire, ils font part de leur demande de lieux de visite à l'IEN ASH qui valide préalablement à hauteur de 3 ;
    b. pour le RHONE, les visites sont à puiser dans la liste ci-après réactualisée en cours d'année ;
    c. Pour les départements hors académie de LYON, le stagiaire se tournera vers son responsable d'option pour trouver des lieux soit sur le Rhône, soit dans son département d'origine.
2) Ce document sera impérativement être transmis au secrétariat ASH pole-ash-et-numerique@univ-lyon1.fr au responsable d'option d'une période de regroupement à une autre ou, à défaut et exceptionnellement un mois au moins avant la date prévue pour la visite. L'IEN chargée de mission donnera son autorisation.
3) Cette fiche sera ensuite envoyée par le secrétariat de l'ASH au Chef d'Etablissement ou au Directeur pour les informer et recevoir leur accord pour cette visite. Cette fiche sera également envoyée le cas échéant à l'IEN ASH et/ou à l'IEN de circonscription concerné pour information et validation. Les services de gestion des personnels pourront éditer un Ordre de Mission.

Lyon 1 espe École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

DEMANDE VISITE DE STRUCTURE

Ce document est à compléter **rigoureusement** par le(s) stagiaire(s) en vue des visites de structures, toutes les rubriques sont à remplir pour que la visite puisse s'effectuer. Cette demande est à transmettre au secrétariat pole-ash-et-numerique@univ-lyon1.fr dès novembre 2015 ou 1 mois avant la date prévue pour la visite. Ces renseignements nous permettront d'envoyer un courriel aux responsables concernés pour organiser votre visite dans un cadre règlementaire.

Nom et prénom du (des) stagiaire(s)	
Option du 2CASH/ CAPA SH	
Date et horaires de la visite	
Nom et adresse de l'Etablissement	
Nom des enseignants spécialisés concernés	
Nom et courriel du Chef d'établissement / Directeur ou Directeur de la SEGPA	
Nom et courriel de l'IEN ASH du secteur *	
Nom et courriel de l'IEN de circonscription *	
Observation(s) particulière(s):	

Une liste de lieux de visite sera diffusée ultérieurement.